

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
14 décembre 2021

Le 14 décembre deux mille vingt et un à dix-sept heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Agonès dûment convoqués le 8 décembre deux mille vingt et un, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. TRICOU Patrick, Maire.

Présents :

Mr Patrick TRICOU, Mme Véronique RIGAUD, Mme Noëlle PRUNET, Mr Éric GUICHARD, Mr Sébastien PASQUIER et Mr Cédric RICO.

Excusé(s) :

Mme Camille BRETON qui donne pouvoir à Mme Noëlle PRUNET,
Mr Bertrand RAMES qui donne pouvoir à Mr Cédric RICO,
Mme Gwenaëlle MATHIEU qui donne pouvoir à Mr Sébastien PASQUIER,
Mr Laurent TEISSIER qui donne pouvoir à Véronique RIGAUD,
Mme Katia SERRES qui donne pouvoir à Mr Patrick TRICOU.

- Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Mme Noëlle PRUNET est nommé(e) secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la dernière séance du 9 novembre 2021.

Délibération n° 2021_024D

Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'assainissement non collectif pour l'année 2020.

Monsieur le Maire procède à la lecture du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité de Service du Service Assainissement Non Collectif du S.I.E.A. de la Région de Ganges pour l'année 2020 auquel la commune d'Agonès a adhéré.

Le rapport (document joint) a été présenté et adopté par le Comité Syndical lors de sa réunion du 7 décembre 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le RPQS pour l'exercice 2020.

Questions diverses

Compte rendu de la réunion de Syntoma

Les travaux « Eclairage Public » à partir du 10 janvier 2022

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h.